

Bulletin d'informations

Fridefont

Juillet 2022

N° 14

P.L.U.

Le **Plan Local d'Urbanisme** concerne chaque propriétaire de terrain qui souhaite un jour ou l'autre avoir un projet d'aménagement ou de construction.

Le PLU va devenir obligatoire au 1er Janvier 2027 : sans ce document, une commune ne pourra pas disposer de terrain constructible.

Une fois validé, le PLU se substituera aux documents actuellement en vigueur dans notre commune, c'est-à-dire la Carte Communale, et ceci pour les 15 prochaines années.

En accord avec les 53 communes et afin de mutualiser les investissements, c'est Saint Flour Communauté qui a pris la compétence en 2018 et qui travaille avec ses élus à l'élaboration d'un PLU intercommunal.

Quatre phases ont été déterminées :

- **2019-** état des lieux de notre territoire : habitat, patrimoine, équipement, économie, déplacements, environnement...
- **2019-2020-** Choix de la stratégie de développement (PADD).
- **2021-2022-** traduction réglementaire avec élaboration d'un plan de zonage.
- **2022-2024-** approbation définitive après consultation et enquête publique.

Pour pouvoir être validé par l'État, ce document doit suivre les réglementations nationales en vigueur auxquelles nous sommes soumis : la loi Montagne, la loi Littoral et la loi ALUR, qui nous imposent :

- un principe d'urbanisation en continuité :

nous ne pouvons construire qu'en bordure (extensification) ou à l'intérieur (dent creuse) d'un hameau comprenant au moins 5 habitations, afin d'inciter à la densification de nos bourgs plutôt qu'au pastillage.

- Respecter la bande littorale de la retenue du barrage de 100 mètres.
- Limiter l'emprise urbaine avec une densification maximale imposée. Ainsi le futur PLUi prévoit pour la commune de Fridefont, une enveloppe foncière à vocation d'habitat de 9 000 m² en extension.

Cette fin d'année 2022 est consacrée à l'élaboration du plan de zonage. Chaque Conseil municipal avec l'aide d'un bureau d'étude doit pouvoir déterminer les zones urbaines et à urbaniser, les zones naturelles, agricoles et forestières à protéger, les zones touristiques ou d'activités de loisirs, les bâtiments agricoles à vocation de réhabilitation.

Si vous souhaitez poser une requête, vous pouvez le faire :

- en vous adressant au Maire, pour plus d'informations.
- sur les lieux de concertation via le Registre papier : au siège de Saint Flour Communauté, dans les Maisons « France Services » ou à la Mairie de Fridefont
- depuis votre domicile, par courrier (St Flour Communauté – Village Entreprise – ZA du Rozier Coren – 15100 St Flour), par internet sur le site saint-flour-communauté.fr ou par mail plui@stflourco.fr

Compte Administratif 2021

DEPENSES	RECETTES
-----------------	-----------------

REALISATIONS DE L'EXERCICE 2021	Section de fonctionnement			
	Charges à caractère général	75 835,64 € ↑	Produits des services	26 420,38 € ↓
	Charges de personnel	53 121,04 € ↑	Impôts et Taxes	177 322,44 € ↓
	Autres charges gestion courante	47 181,99 € ↑	Dotations et Participations	38 589,79 € ↑
	Charges financières	4 979,02 € ↓	Autres produits gestion courante	15 510,59 € ↑
			Produits exceptionnels divers	603,15 € ↑
	Total	181 117,69 € ↑	Total	258 446,35 € ↑
	Section d'investissement			
	Remboursement capital des emprunts	44 893,38 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	97 603,12 €
	Honoraires CIT Route Pouget	363,00 €	Remboursement TVA	5 127,00 €
	Signalétique (Frais d'étude)	1 425,00 €	Emprunt	42 000,00 €
	Salle des fêtes(travaux mise aux normes électriques,radiateur)	5 293,96 €	Subvention DETR Cuisine Salle des fêtes	1 294,00 €
	Presbytère Pompe à chaleur	16 070,08 €	Subvention travaux Presbytère	14 366,15 €
	Aménagement Croix du Fabre	72 968,94 €	Subvention Certinergy	2 527,02 €
	Aire de jeux camping	12 138,00 €	Subv Croix du Fabre DETR	3 896,70 €
Plan de sauvegarde	4 080,00 €	Opérations d'ordres	1 800,00 €	
Subvention budget eau	10 212,00 €	Dépôt caution	800,00 €	
Achat terrain Gendre/Bigot	64 316,04 €			
Opérations d'ordres	1 800,00 €			
Dépôt caution	800,00 €			
Total	234 360,40€ ↑	Total	169 413,99€ ↑	

REPORTS EXERCICE N-1 (2020)	Report en section de fonctionnement			
	Total	0,00 €	Total	44 356,78 €
	Report en section d'investissement			
Total	33 167,12 €	Total	0,00 €	

REALISER A REPORTER EN N+1 (2022)	Section de fonctionnement			
	Total	0,00 €	Total	0,00 €
	Section d'investissement			
	Signalétique	50 945,00 €	Subv Région Signalétique	14 500,00 €
			Subv DETR Signalétique	12 134,00 €
	Croix du Fabre (frais architecte)	780,00 €	Subv Région, Département, DETR, Croix du Fabre	27 100,00 €
	Columbarium	6 000,00 €		
Honoraires CIT route Pouget	848,00 €			
Total	58 573,00 € ↓	Total	53 734,00 € ↑	

CUMULE	Section fonctionnement	181 117,69 €	302 803,13 €
	Section investissement	326 100,52 €	223 147,99 €
	Total cumulé	507 218,21 € ↑	525 951,12 € ↑

Excédent = + 18 732,91 € ↓

Budget Primitif 2022

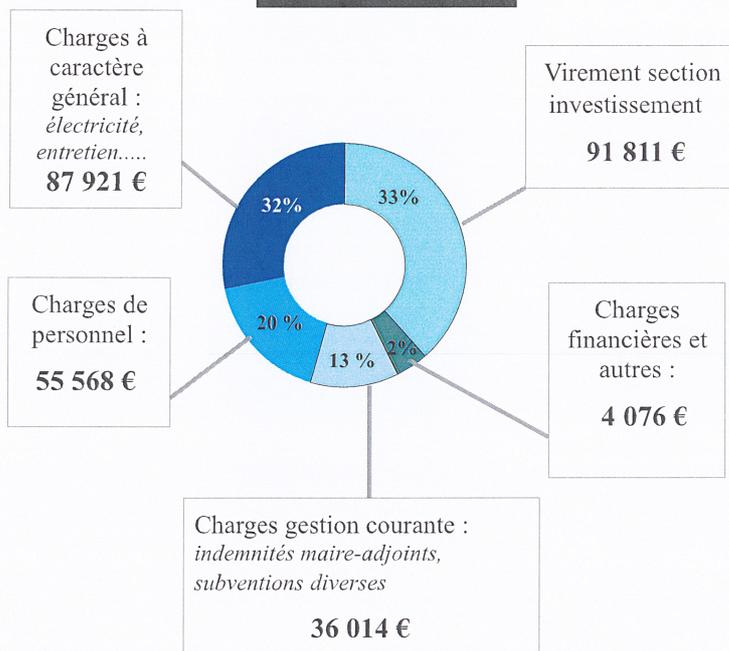
Le budget de fonctionnement

D'où vient l'argent ?

Impôts et Taxes	176 814 €	64 %
Report de résultat 2021	18 732 €	7 %
Dotations	51 981 €	18,9%
Produits de services : <i>camping, photovoltaïque, bois</i>	12 300 €	4,5 %
Autres produits : <i>loyers...</i>	15 200 €	5,5%
Produits exceptionnels	363 €	0,1 %
TOTAL DES RECETTES	275 390 €	100%

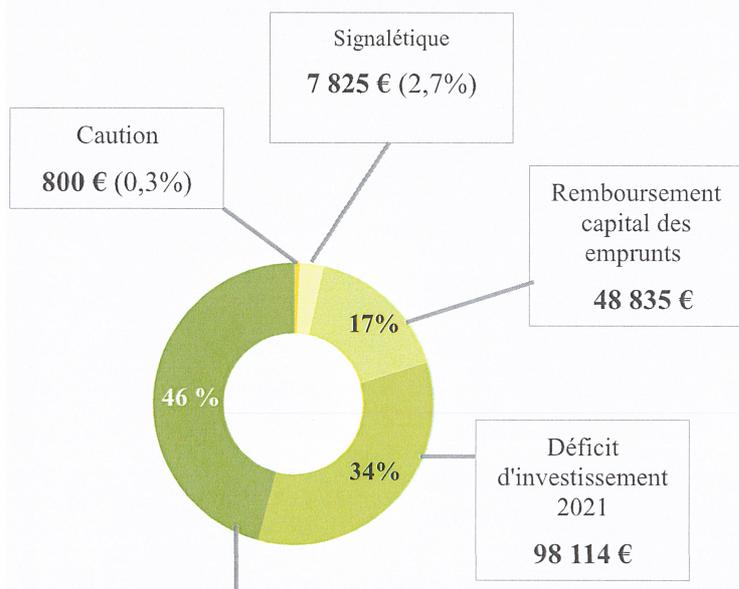
Les taux de contributions directes restent inchangés pour l'année 2022.

Où va l'argent ?



Le budget investissement

Où va l'argent ?



D'où vient l'argent ?

Virement section fonctionnement	91 811 €	32 %
Excédent de fonctionnement capitalisé (<i>permet couvrir déficits</i>)	102 952 €	35 %
Signalétique	7 825 €	2,7 %
Subvention reste 2021	53 734 €	19 %
Remboursement TVA	20 383 €	7 %
DETR route du Pouget	11 007 €	3,9 %
Subv monument La Bastide	300 €	0,1 %
Caution	800 €	0,3 %
TOTAL DES RECETTES	288 812 €	100%

Dépenses d'équipement : 133 238 €

Reste à réaliser 2021 : 58 573 €

2022 : 74 665 €

Route du Pouget : 54 915 €

Cuve à gasoil : 1 600 €

Monument La Bastide : 1 700 €

Signalétique : -7 825 €

Croix du Fabre 19 775 €

Illuminations de Noël : 4 500 €

ACTUALITES

Croix du Fabre

Le gazon a poussé, les plantations ont pris racines et les panneaux sont habillés, voilà l'aménagement de la Croix du Fabre enfin terminé. L'entrée de Fridefont est prête à recevoir randonneurs, touristes ou passants pour une petite pause pique-nique, ludique ou instructive.



L'entreprise Anagram, se situant dans l'Hérault, a mis en forme ces panneaux pour un montant de 16 518 € TTC. Cette dernière tranche de travaux va bénéficier d'une subvention des Fonds Cantal Solidaire de 3 854 €.

Monument aux morts de la Bastide



Le monument de la Bastide, érigé en mémoire des maquisards fusillés sur notre commune en juin 1944 a subi des travaux d'entretien et de rénovation : nettoyage des plaques, entourage en béton désactivé, le tout cerné par 10 colonnes de granit permettent la mise en valeur de cette stèle.

Les travaux ont été réalisés par St Flour Communauté, l'entreprise Boyer, épaulées par notre employé communal ainsi que quelques bénévoles, nous les remercions.

Coût des travaux : 4 300 € TTC.

Subvention : 300 € du Souvenir Français.

Chemin du Pouget

La mise en enrobé de ce chemin, à cheval sur deux communes, sera utile aux habitants, au facteur, aux camions poubelles ou de bois, aux agriculteurs... Après avoir signé une convention de travaux et d'entretien de voirie avec la commune de Maurines, le Conseil a lancé une consultation pour recruter une entreprise.

C'est la société Marquet qui a été choisie pour réaliser l'enrobé, le coût s'élevant à 53 411,40 € TTC. Les travaux devraient débuter en août et une subvention provenant de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été attribuée à hauteur de 11 007 €.

Columbarium



Le Columbarium a été mis en place par l'entreprise Boyer et comporte 6 emplacements.

Le tarif de la concession a été fixé par le conseil municipal à 500 € pour une période de 30 ans.

Parcelles C 372 et C 373

Mr Didier Chassang propriétaire de ces deux parcelles situées au 14 rue des forgerons, souhaite les vendre à la commune. Le Conseil a décidé de confier cette acquisition à l'EPF Auvergne (Établissement Public Foncier). Cet organisme mis à la disposition des collectivités est chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement puis de rétrocéder les biens à la commune. Dans notre cas, l'intérêt de solliciter l'EPF, est de confier la gestion d'un dossier administrativement délicat. Ainsi, cet achat permettra à la commune de posséder 1000 m² de terrain constructible après aménagement, et un local de 100 m² qui pourrait intéresser un éventuel porteur de projets.

Éclairage public

Régulièrement, le sujet de l'éclairage public interpelle le Conseil, mais pour l'instant aucune solution n'a été trouvée. Pourtant le travail sur l'éclairage représente un enjeu à la fois financier, mais aussi d'économie d'énergie et de préservation de l'environnement.

Faut-il éteindre tous les lampadaires pendant la nuit ? Ou bien les éteindre partiellement, en ne gardant que ceux qui présentent un intérêt pour l'usager ? Faut-il changer les ampoules pour passer en Led ?

Pour nous aider à trouver une solution, le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal va nous mettre à disposition des horloges à fixer sur certains candélabres et qui vont nous permettre de faire des essais d'extinction nocturne.

Un questionnaire vous sera prochainement adressé afin de recueillir vos suggestions ou remarques à ce sujet.